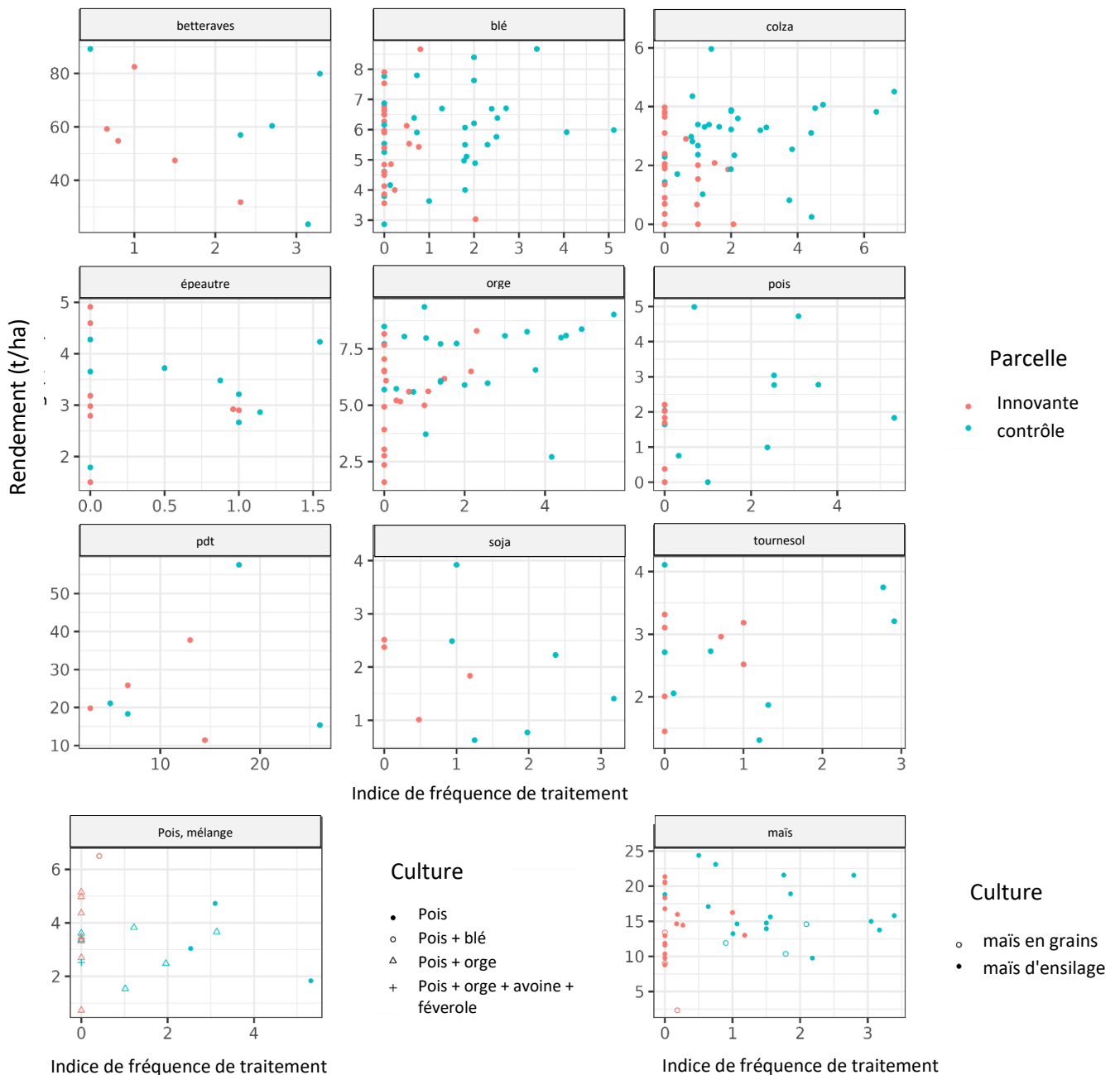


1. Résultats du suivi de l'effet

Les résultats présentés ici (situation en septembre 2023) se basent sur l'analyse de données collectées depuis l'automne 2019 : chaque exploitation du projet les saisit sur une parcelle innovante avec des mesures préventives et alternatives et sur une parcelle témoin en poursuivant les pratiques agricoles habituelles. Jusqu'à présent, les données sont disponibles pour trois années de récolte. Les données proviennent d'observations et d'informations fournies par les agriculteurs (carnet des champs avec détails sur la gestion des parcelles, données des centres collecteurs sur les rendements, monitoring simple des adventices, des maladies et des ravageurs) et par Agroscope (monitoring détaillé des adventices, des maladies et des ravageurs).

Les principaux résultats actuels concernant les deux objectifs principaux du projet sont brièvement présentés ci-dessous. Il s'agit d'une part d'une réduction de l'utilisation de PPh sur la parcelle innovante par rapport à la parcelle de contrôle. D'autre part, les effets sur la rentabilité, qui est essentiellement déterminée par le rendement des cultures.



Source : Données du calendrier de terrain et données de récolte des parcelles PestiRed pour les années 2020-2022.

Figure 1 : Tableaux croisés rendement x indice de traitement sur les cultures ; pour chaque exploitation et année de culture, la parcelle innovante et la parcelle témoin sont représentées. IFT : nombre de produits phytosanitaires appliqués par rapport à la quantité d'application autorisée et à la surface cultivée.

L'objectif de réduire l'utilisation de PPH d'au moins 75% a pu être atteint pour la majorité des cultures au cours des trois premières années du projet, c'est-à-dire les années de récolte 2020-2022, en comparant la parcelle innovante avec la parcelle de contrôle selon l'indice de traitement (tableau 1B). Des défis restent à relever pour les pommes de terre (réduction IFT de 24%) et les betteraves sucrières (réduction IFT de 49%).

Si l'on considère les rendements des récoltes, l'image est mitigée : environ la moitié des cultures cultivées enregistre des modifications de quantité de 10% maximum, tandis que l'autre moitié dépasse ce seuil. Les cultures de colza (25% de rendement en moins), d'orge (17%), de maïs (16%) et de pommes de terre (16%) présentent des réductions de rendement importantes sur la parcelle innovante par rapport à la parcelle de contrôle (tableau 1C).

Les résultats concernant la rentabilité de la renonciation aux PPh ne sont disponibles jusqu'à présent que pour les deux premières années de récolte (les prix obtenus ne sont toujours disponibles que l'année suivante). Les résultats disponibles montrent pour le blé, en raison des primes de label, une rentabilité en moyenne plus élevée de la culture en renonçant aux PPh. Les autres cultures présentent en général des pertes de rentabilité, qui ont dépassé le seuil de 10% de différence, en particulier pour le colza et les pommes de terre.

La mise en valeur des données est très complexe et constitue un processus de longue haleine. Les résultats présentés ici ne sont donc pas exhaustifs, sont provisoires et doivent être considérés comme des exemples. Les données ont été analysées à l'aide du logiciel R (R Core Team). Le monitoring simplifié et le monitoring détaillé se poursuivront en 2023-2025.

Culture	A	Nombre parcelles (N)	B	C	Nombres Parcelles (N)
	PestiRed parcelles (2020, 2021, 2022) / parcelle de référence (2017, 2018, 2019)		PestiRed parcelles innovantes / parcelles de contrôle (2020, 2021, 2022)		
	Réduction IFT (%)		Réduction IFT (%)	Réduction rendement (%)	
Pois+mélange	99	(42/6)	99	9	(21/21)
Maïs	91	(42/29)	91	16	(21/21)
Blé	95	(80/61)	93	4	(40/40)
Colza	83	(72/28)	79	25	(36/36)
Orge	81	(58/15)	78	17	(29/29)
Soja	79	(10/7)	77	5	(5/5)
Épeautre	86	(22/8)	68	-1	(11/11)
Tournesol	100	(18/12)	100	10	(9/9)
Betteraves	86	(12/11)	49	11	(6/6)
Pdt	34	(8/7)	24	16	(4/4)

Tableau 1 : Réduction en pourcentage de l'indice de traitement (IFT)* et des rendements de récolte par culture dans le projet PestiRed (2020 à 2022). **A** Réduction de l'IFT entre les parcelles PestiRed (2020 à 2022) et les parcelles de référence (2017 à 2019) des exploitations participantes. **B** Réduction du IFT entre les parcelles innovantes et les parcelles de contrôle de PestiRed (2020 à 2022). **C** Réduction de la récolte sur les parcelles innovantes par rapport au témoin (2020 à 2022).